

CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE DE CRISE

La possibilité de déclenchement du P.P.M.S pouvant avoir lieu à tout moment, c'est-à-dire avec la possibilité d'absence de l'un ou l'autre des intervenants, il est convenu que ce document ne mentionnera pas les intervenants par leurs noms ou leurs fonctions normales.

Les réunions éventuelles de la cellule de crise se tiennent dans la salle de réunion.

La composition nominative de la cellule de crise et des équipes est donnée en annexes.

Les fonctions suivantes sont activées :

Chef de la cellule de crise (CHEFCRI)

- Le Proviseur du lycée ;
- Le Proviseur adjoint du lycée ;
- L'Adjoint-gestionnaire du lycée :
 - S'assure de la mise en place du P.P.M.S ;
 - Reste en communication avec les autorités (académie, préfecture, police) ;
 - Assure éventuellement les relations avec la presse et les médias ;
 - Informe les lieux de regroupement des élèves et donnent des directives en fonction de l'évolution de la situation ;
 - Informe les secours de l'évolution de la situation : effectifs, lieu de confinement, blessés éventuels.

Responsable Accueil - Logistique (RESACLO)

- L'Adjoint-gestionnaire ou à défaut ;
- Le Gestionnaire matériel délégué :
 - Est secondé dans le rôle d'accueil par l'agent d'accueil ;
 - Dans le rôle logistique par les personnels techniques :
 - ✓ ACCUEIL :

Les agents d'accueil :

- ❖ Assurent la veille radio ;
- ❖ Informent le Proviseur du déroulement des événements ;
- ❖ Contrôlent l'identité des personnes entrant dans l'établissement ;
- ❖ Assurent enfin la veille du standard et se conforment aux directives du Proviseur quant à la teneur des éléments d'information à communiquer aux familles et aux contacts extérieurs.

✓ LOGISTIQUE :

Les agents de maintenance :

- ❖ Assurent la surveillance des installations à risque de l'établissement (chaufferie, ventilation, réseau électrique et d'eau...).

Le Chef cuisinier :

- ❖ Fait l'inventaire des denrées alimentaires et de l'eau en bouteille disponible.

- ❖ Rend compte auprès du RESACLO.

Responsable Encadrement - Liaisons intérieures et Familles (RELIFA)

- L'un des Conseillers Principaux d'Education, ou à défaut ;
- L'un des assistants d'éducation :
 - Se tient normalement auprès du chef de la cellule de crise ;
 - Est secondé dans ses tâches par l'équipe des assistants d'éducation.
 - ✓ La règle de base concernant la surveillance et l'encadrement des élèves est que :
 - ❖ Les élèves confinés sont sous la responsabilité des professeurs avec lesquels ils avaient cours, au moment du déclenchement du P.P.M.S ;
 - ❖ Les élèves qui étaient au C.D.I. restent sous la surveillance de la documentaliste ;
 - ❖ Les élèves qui étaient en permanence restent sous la surveillance d'un assistant d'éducation.
 - ✓ L'information des professeurs s'effectue à l'aide des assistants d'éducation disponibles qui passent dans les salles suivant les directives du CHEFCRI ;
 - ✓ L'information des familles sera déclenchée sur ordre du CHEFCRI ;
 - ✓ Elle sera assurée par le RELIFA et les assistants d'éducation ;
 - ✓ Sans consignes particulières, l'information à communiquer aux familles qui chercheraient à entrer en contact avec le Lycée est la suivante :
 - ❖ « Suite à (nature de l'événement), le plan particulier de mise en sécurité est activé à l'établissement. Actuellement, ne cherchez pas à rejoindre le lycée pour récupérer vos enfants. Le lycée vous informera ultérieurement, si nécessaire, de la procédure de retour de votre enfant. »

Responsable Compte Rendu : Secrétaire ou Adjoint Administratif - Secrétariat du Proviseur

- Le secrétariat du Proviseur prend note des événements en gardant une trace chronologique. Il note en particulier :
 - L'heure de déclenchement du P.P.M.S ;
 - La composition de la cellule de crise en fonction des personnels présents ;
 - L'heure des communications et les informations données ou reçues avec les autorités et les dispositifs de secours ;
 - La chronologie de tous les événements internes ou externes à l'établissement pouvant avoir une influence sur la situation ;
 - Nombre, identification et localisation des victimes et des blessés ;
 - L'heure de fin du P.P.M.S.